

PROCES VERBAL
du Conseil Municipal du mercredi 17 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-sept septembre, l'assemblée régulièrement convoquée le 10 septembre 2025, s'est réunie sous la présidence de Bernadette RETOURNARD.

Sont présents : Bernadette RETOURNARD, Bernard VIALLETEL, Yannick THOMAS, Véronique KOLB, Eliane SANDALO, Jacques ROUSSELIN, Claude VOGUET, Florence PARDOENS, Frédéric BERHAUT, Elise CHIARLA, Michel DROUIN, Pascal MONIOT, Christophe GIBRAT.

Représentés : Marie-Dominique CAUNOIS représentée par M. THOMAS.

Excusée : Clélia DESSAINT.

ORDRE DU JOUR

- 1) Association MILITARIA : subvention,
- 2) Destination des coupes de bois 2026,
- 3) Nomination des garants des bois,
- 4) Tarif du bois de chauffage 2026,
- 5) MAM : proposition de loyer,
- 6) Enquête publique : projet éolien sur MANDRES-LA-COTE
- 7) Admission en non-valeur.

Points divers

- DIA,
- Projet éolien sur LANQUE S/ROGNON : arrêté portant autorisation,
- Acquisition de la baignade sur CHOIGNES.

19h45 - Ouverture de la séance

Il est procédé à la nomination du secrétaire de séance : Monsieur Jacques ROUSSELIN est nommé secrétaire **à l'unanimité**.

Madame le Maire demande si le compte rendu du précédent conseil appelle des remarques ou observations. Celui-ci est accepté **à l'unanimité**.

2025029 – Association MILITARIA : subvention

L'association MILITARIA CHAUMONT est une association loi 1901. Son action est centrée sur le devoir de mémoire et l'histoire de notre département. A plusieurs reprises, l'association a été présente lors des cérémonies de commémoration du 8 mai et du 11 novembre.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**., décide d'allouer une subvention en faveur de l'association MILITARIA d'un montant de **200,00 €**.

2025030 - Destination des coupes 2026

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, sollicite l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2026 les parcelles suivantes :

Parcelle	Surface (ha)	Type de coupe
20	9.23	ACT
21	8.90	ACT
5	5.67	RS2

2025031 – Nomination des garants des bois

Une partie de l'exploitation de la forêt est faite par les affouagistes de la commune. Après les avoir consultés, trois personnes se sont portées volontaires pour être garants des affouagistes.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, nomme les garants :

M. THOMAS Yannick,
M. ROUSSELIN Jacques,
M. BERTHAUX Denis.

2025032 – Tarif du bois de chauffage 2026

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de fixer le prix de vente du bois de chauffage à **7,00 €** le stère pour la saison 2026.

20h00 : arrivée de M. BERHAUT

2025033 – Maison d'assistantes maternelles (MAM) : proposition de loyer et charges

Madame le Maire informe l'assemblée que la MAM sise 1 chemin des Antes sera opérationnelle le 2^{ème} trimestre 2026. Cette maison de 160 m² sera occupée par des assistantes maternelles agréées.

Madame le Maire propose de définir le montant du loyer qui sera appliqué.

Une provision de charges pour les ordures ménagères et l'entretien de la pompe à chaleur sera demandée. La régularisation se fera en fin d'année en fonction du montant réel des factures.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, fixe le montant du loyer à **800,00 €** et **30,00 €** de provision de charges.

2025034 – Avis pour l'enquête publique du projet éolien de MANDRES LA COTE

Dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet d'installation de trois éoliennes à MANDRES LA COTE, les communes riveraines sont appelées à donner leur avis sur la demande d'autorisation environnementale. Le Conseil Municipal, **à la majorité** (2 abstentions : Mme SANDALO, Mme VOGUET), donne un avis favorable au projet éolien de MANDRES LA COTE.

2025035 – Admission en non-valeur

Sur proposition de la Direction des Finances Publiques avec des courriers explicatifs reçus le 21 juillet dernier, le Conseil Municipal, **à la majorité**, (1 contre : M. GIBRAT et 5 abstentions : Mmes SANDALO, PARDOENS, M. ROUSSELIN, DROUIN, BERHAUT), décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes suivants pour un montant de 2 062,09 € :

- n°2016-T-3057601011	pour 44.53 €
- n°2020-T-478	pour 45,00 €
- n°2016-T-3057601111	pour 67.94 €
- n°2016-T-3057601011	pour 72.62 €
- n°2023-T-619	pour 344.00 €
- n°2016-T-562	pour 372,00 €
- n°2017-T-572	pour 372,00 €
- n°2021-T-554	pour 372,00 €
- n°2022-T-551	pour 372.00 €

Points divers

Dans le cadre de sa délégation de signature concernant les **Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)**, Madame le Maire informe l'assemblée qu'aucune préemption n'a été faite sur les biens immobiliers suivants :

DIA 05212525C006 : parcelles section AB n° 6, 185, 186, ZA n° 128, 129, 369.

DIA 05212525C007 : parcelles section ZK n°91 et 096 ZD n°173.

DIA 05212525C008 : parcelle section ZK n°203.

DIA 05212525C009 : parcelle section 096 B n°597.

DIA 05212525C010 : parcelle section 096 B n°805.

DIA 05212525C011 : parcelles section 096 B n°803 et 806.

DIA 05212525C012 : parcelles section 096 B n°105, 114 et 115.

Madame le Maire informe l'assemblée :

- la préfecture a validé le projet d'installation de **trois éoliennes sur LANQUE S/ROGNON**. L'arrêté portant autorisation a été émis ;
- la ville de Chaumont se réunira fin septembre afin de délibérer sur la **cession à l'euro symbolique de la Baignade** (parcelle section AB n°47 et 48) au profit de la Commune ;

- **L'inauguration de la garderie** a eu lieu le 12 septembre dernier. Tout s'est bien déroulé. Madame le Maire rappelle quelques chiffres :
 - Coût : 343 261,50 € HT,
 - Subventions :
 - DETR : 95 671,00 €,
 - Conseil Régional : 96 899,00 €
 - Conseil Départemental : 52 607,00 €.

- **La visite s'est poursuivie sur le bâtiment de la MAM.** La viabilisation est terminée ; l'implantation des murs est déjà bien avancée. Voici quelques chiffres :
 - Coût : 469 009,99 € HT,
 - Subventions :
 - CAF : 222 400,00 €,
 - DETR : 81 546,00 €,
 - Conseil Régional : 59 000,00 € demandés en attente d'accord.

Madame le Maire informe l'assemblée de la réunion du mardi 16 septembre au Conseil Départemental entre les Maires et les éleveurs ovins. D'après les études de l'OFB, un couple de loup est arrivé sur la Haute Marne. Ce couple a eu une portée de sept louveteaux. A ce rythme, dans deux ou trois ans, la population de loup aura fortement augmenté. Beaucoup de dégâts sont constatés : attaque de brebis, de veaux. Depuis le début de l'année, près de 600 bêtes ont été tuées, surtout dans le Bassigny.

Les points à l'ordre du jour ayant été épuisés, la séance est levée à 21h00
Prochaine réunion du Conseil Municipal : à déterminer

A CHAMARANDES-CHOIGNES, le 17 septembre 2025

Le Maire,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Bernadette RETOURNARD